



Conseil général du 8 septembre 2025

lundi 8 septembre 2025 • 19:30 - 21:00 (Europe/Zurich) | Salle polyvalente - Promasens

Participants

Présents Andrea Bagnuoli, Damien Hoffmann, Nicole Barbey, Cédric Bays, Francis Braillard, Dimitri Burnier, Fabrice Buser, Delphine Camilleri, Tanguy Chatton, Pauline Chenevard, Sylvain Chevalley, Marine Clément, Daniel Crausaz, Magalie Conus, Franco De Andrea, Pierre-Alain Deillon, Marylène Dorthe, Michel Dougoud, Jean-Louis Dubler, Christian Gast, Magali Gianella, Emmanuel Gremaud, Jérôme Jaccoud, Robin Jaquier, Damien Menoud, Thorsten Michels, Eric Monney, Julien Périsset, Sylvain Périsset, Jacqueline Piguët, Olivier Pittet, Samuel Prélaz, Maxime Punitharangitham, Mathieu Senn, Mike Turra, Elodie Vaucher, Sylvie Wenger, Loris Bossi, Joseph Aeby, Alain Chollet, Claude Conus, Christophe Jaccoud, Antoinette Piccand, Karine Charrière

Absent Héléne Schiliro

Excusés Gérald Borcard, Arnaud Boschung, Sophie Bosson, Xavier Cuérel, Nathalie Defferrard Crausaz, Christine Gremaud, François Menétrey, Michèle Senn, Charlotte Surchat

1 Constitution de la séance

En introduction, **M. le Vice-Président** informe que, comme tout le monde a pu le constater, notre président n'est pas présent ce soir. Son épouse a donné naissance vendredi dernier à leur deuxième enfant et le retour dans leur foyer est prévu ce soir. Nous avons donc la joie d'accueillir, Augustin, nouvel habitant de la Commune et adressons à toute la famille nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

M. le Vice-Président salue le public qui s'est déplacé pour assister aux débats du législatif et souhaite également la bienvenue à la presse, soit Mme Rudaz pour la Liberté. Il salue encore les membres du Conseil communal ainsi que ses collègues du Conseil général.

M. le Vice-Président annonce que le bureau est composé de M. Franco de Andrea Vice-Président, de Mmes Marine Clément, Marylène Dorthe, Scrutatrices, et de Mme Karine Charrière, secrétaire du Conseil général. Il salue particulièrement **M. Damien Hoffmann**, nouvel élu pour le cercle électoral d'Auboranges. Ce dernier est applaudi par l'assemblée. **M. le Vice-Président** cite les membres du Conseil général excusés : Mmes Sophie Bosson, Nathalie Defferrard Crausaz, Charlotte Surchat, Michèle Senn, Christine Gremaud, ainsi que MM Arnaud Boschung, Xavier Cuérel, François Menétrey et Gérald Borcard. Une absence est relevée.

M. le Vice-Président explique que le législatif siège à 47 personnes ce soir et constate que 37 membres du législatif sont présents, 9 sont excusés et une absente; le quorum est atteint. Sauf **abstention**, la majorité absolue sera atteinte avec **19 voix**. Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit après approbation. **M. le Vice-Président** rappelle encore que pour éviter les déplacements, les micros circuleront dans la salle. Il rappelle à chacun de bien vouloir se présenter avant la prise de parole.

M. le Vice-Président relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 22 août 2025 par courriel, publication dans la Feuille Officielle du 8 août 2025, au pilier public et via l'application Illiwap. Il demande si le mode de convocation fait l'objet de remarque à l'assemblée. Ceci n'étant pas le cas, il invite chacun à être aussi clair, concis et factuel que possible afin que le débat se déroule dans les meilleures conditions. Puisque le quorum est atteint et que la convocation n'appelle à aucune remarque, nous pouvons passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour a été transmis avec la convocation. **M. le Vice-Président** demande s'il y a des remarques. Ceci n'étant pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour.

Votants : 37 Majorité : 19 Abstention (s) : 0 Oui : 37 Non : 0



L'assemblée peut dès maintenant valablement débattre, **M. le Vice-Président** ouvre la séance à **19h37**.

2 Approbation du procès-verbal du 08.05.2025 (ne sera pas lu, a été transmis par courriel)

M. le Vice-Président poursuit avec le point 2 de l'ordre du jour relatif au procès-verbal du 08.05.2025. Ce dernier a été envoyé par courriel, il ne sera alors pas lu ce soir. **M. le Vice-Président** demande s'il y a des remarques ou questions.

M. le Vice-Président demande aux membres présents de voter à main levée

Votants : 37 Majorité : 19 Abstention (s) : 1 Oui : 36 Non : 0



Le procès-verbal du 08.05.2025 est **approuvé à la majorité des voix**.

3 Approbation du procès-verbal du 27.05.2025 (ne sera pas lu, a été transmis par courriel)

M. le Vice-Président soumet maintenant le procès-verbal du 27.05.2025. Tout comme le précédent, il a été transmis par courriel aux membres. **M. le Vice-Président** demande s'il y a des remarques ou questions.

Le Vice-Président demande aux membres présents de voter.

Votants : 37 Majorité : 19 Abstention (s) : 1 Oui : 36 Non : 0



Le procès-verbal du 08.05.2025 est **approuvé à la majorité des voix**.

4 Présentation de l'avancement du projet du futur bâtiment scolaire communal

M. le Vice-Président passe maintenant la parole au Conseil communal pour la présentation du sujet de la soirée.

M. le Syndic salue tout le monde et débute par une brève introduction. Il explique que ce soir ce n'est pas le produit fini qui va être présenté. Toutefois il s'agit d'un bilan des nombreuses investigations qui ont été conduites de puis plusieurs années et initiées par le Comité Intercommunal Scolaire (CIS) qui plus tard avait été renforcé par différentes commissions et groupes de travail. Nous parlons bien d'années de réflexions et pas de mois.

Deuxièmement, une analyse très détaillée de ces approches et des éléments de synthèse, seront présentés. Ces éléments permettent déjà aujourd'hui de tirer les grandes tendances voire même quelques conclusions. Il est important de comprendre que si ce dossier prend du temps, c'est qu'il y a plusieurs thématiques qui entourent ce projet. Il y a bien entendu, l'enseignement, mais il y a aussi la question du sport et de ses besoins, il y a aussi la petite enfance, c'est-à-dire la prise en compte de l'accueil extra-scolaire qui, sur les 250 enfants scolarisés accueille aujourd'hui plus de 90 demandes. Il y a aussi toute la question en lien avec d'autres infrastructures qui, à quelque part, sont concernées par la création d'un nouveau bâtiment scolaire, c'est-à-dire que faisons de certains bâtiments, quel est l'impact sur la salle dans laquelle nous nous trouvons. Toutes ces questions font partie de la réflexion, mais toutes n'ont pas encore de réponse. Par contre, le projet commence à prendre forme et la présentation qui va suivre le confirme.

Le plus rapidement possible maintenant, pour la qualité et la crédibilité du projet, nous devons valider le concept général. Nous ne pourrons pas encore réfléchir sur les thématiques, nous devons y apporter des réponses afin de pouvoir ficeler le concept. L'énergie à fournir dans la dernière étape, c'est de finaliser le concept aussi bien sous l'angle des infrastructures que celui des finances. Il n'est plus question maintenant de tergiverser, il faut faire des choix et travailler sur les options pour sortir et présenter le meilleur projet possible. Le meilleur projet est, dans la vie pour chacune et chacun d'entre nous, toujours celui qu'on peut réaliser ou celui qu'on peut s'offrir. Il termine en indiquant que cela ne sert à rien non plus de fantasmer, nous devons coller à la réalité et conduire le projet qui répond aux besoins de notre environnement local.

M. Christophe Jaccoud, Conseiller en charge des écoles, prend la parole pour la présentation du projet et présente M. Deillon Achille, architecte au bureau Deillon-Delley à Bulle, qui nous accompagne dans le suivi du projet.

M. Ch. Jaccoud explique que le cercle scolaire existe depuis de nombreuses années et le CIS en avait la gestion communale. Il y avait alors jusqu'à 5 sites d'enseignement. Depuis la fusion, le cercle ACER a changé de nom pour s'appeler aujourd'hui le cercle scolaire de Rue. Depuis un certain temps, le nombre de sites a diminué pour finalement avoir les sites de Chapelle pour les enfantines, Rue pour les 3 à 6H et les activités créatrices et Promasens pour les 7-8H. Le site de Promasens reçoit également les activités de gymnastiques. Aujourd'hui il y a 3 classes enfantines, 6 classes de 3H à 6H à Rue et 3 à Promasens. Les activités créatrices (ACT/ACM) se font à Rue. Toute cela fonctionne grâce à un système de transports scolaires qui prend en charge les enfants dans tous les villages de la Commune et les amène dans les différents sites.

Il rappelle que la Commune a le devoir d'assurer la prise en charge et un encadrement des enfants de qualité dès, quasi, le premier âge. Rue propose des solutions dès 2ans, mais d'autres proposent des crèches dès le plus jeunes âges. Ce devoir prend de plus en plus d'ampleur, et nous devons maintenant proposer des solutions, avant l'école, à midi et après l'école, avec un accueil extra-scolaire.

Le projet doit nous permettre de se projeter dans les années à venir et pas seulement en pensant aux besoins d'aujourd'hui. Il y a 6 ans, au début de la réflexion du groupe de travail, c'est posé la question de "pourquoi un nouveau bâtiment scolaire?" et les divers éléments sont ressortis tels que :

- la vétusté des bâtiments. Le bâtiment où nous nous trouvons ce soir et le plus récent, et pourtant, il a déjà 30ans;
- l'exiguïté des locaux;
- la défense incendie. Elle répond aux normes mais n'est pas optimale;
- l'accès restreint pour les enfants accidentés ou handicapés;
- le besoin, selon les normes, d'avoir une seconde salle de gym;
- l'accroissement de l'AES, avec des demandes toujours grandissantes;
- le développement démographique du territoire. Il est modéré, mais existe quand même en raison de la densification et non d'extension de zone à bâtir;
-

En automne 2019, le CIS a visité deux écoles du district pour se rendre compte de ce qui avait été fait. Les sites d'Ursy et Villorsonnens ont été construits quelques années avant, c'est pourquoi, ces écoles ont été choisies pour les visites. A la suite de cela, un groupe de travail a été validé par les communes de l'époque. Rapidement, le besoin d'être accompagné par un bureau d'architecte a été démontré, afin de nous guider et nous aider pour établir prioritairement une étude de faisabilité. Plusieurs bureaux ont été reçus et finalement, c'est le bureau Deillon & Delley qui a été validé.

Une étude démographique a été élaborée et il en ressort que le cercle va augmenter son nombre d'élèves dans les prochaines années, soit une projection de 3,6 élèves de plus par année. Aujourd'hui nous avons 13 classes dans le cercle, mais la projection sur 10 ans démontre une ouverture de classes à l'avenir pour les 1-2H. Des salles annexes doivent aussi être créées et une étendue pour les horaires de gym doit également être trouvée. **Ch. Jaccoud** précise qu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, il y avait 244 enfants scolarisés dans le cercle scolaire.

La question du lieu pour le site scolaire a été analysée par rapport aux villages et au nombre d'élèves par villages. Promasens est le village d'où vient le plus d'enfants. Sur cette base, 4 sites ont été proposés et étudiés à Promasens. L'architecte a ensuite fait des projections sur les 4 terrains proposés et voici quelques points qui sont ressortis de cette étude :

Pour le site 1 (site actuel de Promasens):

Il y a des difficultés de réalisation, car la réalisation de 14 classes engendre l'abolition du parking, entre autres. Ce site ne donnerait ensuite pas de possibilité d'extension. La réunification des classes sur un même site, veut dire qu'à la récré, avant et après l'école, il y a 250 enfants qui sont à l'extérieur, dans un environnement restreint. Cela créerait aussi un étouffement du centre du village, car avec l'abolition du parking, comment faire pour les lotos, les activités des sociétés locales, etc.. Tout le trafic scolaire généré et la sécurité à assurer pour les enfants est également complexe sur ce site. Encore un point important, la restriction au niveau du PAL qui restreint la hauteur à 9m et le ruisseau qui est aujourd'hui enjambé par le complexe.

Pour le site 2 et 3 :

Les deux terrains sont en zone agricole. Pour le site 2 le propriétaire ne souhaite pas vendre. Il a donc été exclu. Le site 3, en plus d'être en zone agricole, mais en plus il s'agit d'une terre d'assolement (terre de haute qualité) et il est répertorié au niveau des dangers naturels pour un risque d'inondation.

Pour le site 4 :

Ce site est aujourd'hui en zone d'Intérêt général (ZIG). Sa dimension permet une liberté d'aménagement et des possibilités d'agrandissement ainsi qu'une nouvelle salle de sports.

Le bureau d'urbanisme a également rendu un rapport en étudiant plusieurs axes, comme les aspects techniques et fonctionnels, l'aménagement du territoire, les contraintes éventuelles et aussi les différentes procédures. **Ch. Jaccoud** présente le tableau d'analyse établi par le bureau d'urbanisme. Le site 4 est ressorti en tête avec le plus de critères positifs.

En 2022, le CIS et le groupe de travail de l'époque ont proposés aux Communes le site 4 pour poursuivre l'étude de faisabilité. Sachant que la Commune de Rue révisait une partie de son PAL, ils en ont profité pour intégrer ce terrain en ZIG au lieu de la zone artisanale. Le Canton a accepté cette modification avec la condition de créer une voie verte pour relier le centre du village au site scolaire envisagé. Cette voie verte est sensiblement contraignante puisqu'elle doit faire 4 mètres de large, elle doit pouvoir autant accueillir les cyclistes que les piétons. A ce moment-là, la Commune de Rue a demandé une nouvelle gouvernance pour le groupe de travail, cela a été fait avec la création d'un CoPil et un groupe de travail pour le bâtiment centralisé (GT-BC) et un groupe de travail transports.

Avec la nouvelle gouvernance, en 2023 une visite des bâtiments actuels a été faite afin d'entamer des réflexions pour une nouvelle utilisation de ces bâtiments. En parallèle, une rencontre a été mise sur pied avec la Paroisse de Promasens pour confirmer l'intérêt d'acquisition du terrain. **Ch. Jaccoud** explique que le terrain est propriété du bénéfice curial et la Paroisse en est la représentante.

En 2024, diverses études ont été faites pour l'équipement du terrain (géotechnique, géologique, hydrologique, épuration, ...). Les différentes variantes ont été chiffrées. Des tractations ont été entreprises pour la négociation du terrain avec la Paroisse de Promasens

L'étude de mobilité a travaillé sur la mise en place de la voie verte. Elle a défini le tracé le plus plausible et réalisable. Nous pouvons créer 23 places de parc pour les voitures, 3 places pour les motos et 90 places pour les vélos, car la mobilité douce est recommandée.

Le programme arrêté aujourd'hui est de 14 classes (4 enfantines + 10 primaires), 9 salles ACT/ACM-appui-logopédie, 1 salle des maîtres, une cuisine pour l'enseignement, 1 réfectoire, 3 bureaux, 1 salle de conférence, Il reste encore les options pour la salle de sport, accueil extra-scolaire.

L'estimation des coûts se situe entre 15 et 20 millions nets, les subventions cantonales (env. 3'000'000.--) ont déjà été déduites, tout comme les montants potentiellement récupérables des bâtiments scolaires actuels. Ce montant n'est pas figé il faudra encore attendre les décisions finales sur l'AES et la halle de gym (halle double ou non/salle de rythmique). **Ch. Jaccoud** précise que ce montant ne prend pas en compte l'achat et l'équipement du terrain.

Concernant le terrain, il représente 13'500m² en ZIG, propriété du bénéfice curial. 4'500m² de terrain complète la parcelle, mais celui-ci est en zone agricole. Une proposition de prix a été faite au bénéfice curial, en automne 2024. A la suite de cela, le bénéfice curial a établi une contre-proposition avec la possibilité d'établir un DDP (Droit Distinct et Permanent). Il s'agit en fait d'une location de terrain pour une durée déterminée, mais maximale de 99 ans. Cela signifie qu'il n'y aurait pas d'investissement pour l'achat du terrain, mais des frais de location à long terme. Cette variante doit être analysée par le Conseil communal.

Depuis la fusion des communes, le Conseil communal nouvellement assermenté, a désigné un CoPil (comité de pilotage) pour ce bâtiment. Il est composé de 3 membres du Conseil communal et 6 représentants du Conseil général. Un mandat de projet a été donné au CoPil par l'exécutif, sur lequel un nombre de questions a été posé. Le CoPil doit donner les réponses via un rapport. Sur la base de ce rapport le Conseil communal, décidera de la meilleure variante à proposer au législatif. Le CoPil a la possibilité de s'approcher des représentants "métiers" pour aborder les questions plus techniques.

Il est nécessaire de bien comprendre que le Conseil communal a la main sur le projet, c'est lui qui choisira celui à soumettre au législatif. Ensuite le législatif validera ou non la proposition retenue par l'exécutif. Il y aura très certainement une demande de crédit pour mener à terme l'avant-projet où un bâtiment sera implanté sur le terrain. Avec cet avant-projet, un montant précis d'investissement pourra être articulé. Cela donnera le montant du crédit d'investissement qui devra être approuvé par le Conseil général. La population aura la possibilité de déposer un référendum facultatif si elle n'est pas d'accord avec cela, puisque le montant sera supérieur à CHF 500'000.--.

Le 7 juillet dernier, le COPIL s'est positionné sur 2 points, soit :

1. la définition du programme est-elle validée?
2. est-ce que le programme peut être installé sur le site 1. le retour est négatif, il ne peut pas être retenu.

Ces 2 points ont été validés par le Conseil communal. Les variantes des halles de gym et AES doivent encore être affinées.

En ce qui concerne le futur des sept bâtiments existants de la Commune, des réflexions ont été menées et il ressort que :

- Le site d'Auboranges et celui de Chapelle qui accueillent respectivement l'école maternelle et l'école enfantine en plus des abris PC. Les abris PC devront rester propriétés de la Commune. Les étages supérieurs sont en ZIG, donc il n'est pas possible de créer des appartements supplémentaires. Pour changer d'affectation, il serait nécessaire de changer les zones.
- L'école ménagère de Rue est en zone village. Il est donc possible de réfléchir à une valorisation pour améliorer les liquidités communales.
- L'école primaire de Rue est aussi en ZIG, donc le changement d'affectation ne pourra se faire en un claquement de doigts.
- L'AES de Promasens est en zone village. Il est envisageable de faire quelque chose d'intéressant pour les finances communales.
- Le site de Promasens a soulevé plusieurs réflexions et options. Celle qui semble être la plus pertinente serait de devenir un centre pour les activités/sociétés locales (lotos, activités sportives,) en gardant la proximité et l'espace pour des manifestations. Ce site pourrait aussi recevoir l'école maternelle et pourquoi pas, selon l'évolution, une crèche, ou encore un espace multigénérationnel. L'avantage du parking et la situation au centre village sont à prendre en compte pour assurer la pérennité des lotos, des activités en lien avec l'Eglise, etc..

Ch. Jaccoud ayant terminé sa présentation donne la parole à l'assemblée pour les questions/remarques.

M. le Vice-Président demande si, dans les 15-20 millions estimés, les coûts d'équipement des classes sont comptés. **Ch. Jaccoud** répond que oui. toutefois il rappelle que l'équipement du terrain par contre ne l'est pas.

Mme P. Chenevard demande si un prix au m² a déjà été articulé. **Ch. Jaccoud** répond que la Paroisse a proposé 120.--/m² à l'achat, il y a quelques années. Ce prix a été pris en référence pour faire quelques ajustements en raison des coûts de l'équipement du terrain. Ce nouveau prix n'a pas reçu l'accueil espéré et aujourd'hui, il y a la contre-proposition de la Paroisse de Promasens pour l'achat.

M. M. Senn, explique que Romont vient d'inaugurer sa nouvelle école toute en bois. Est-ce que nous avons déjà des indications et des prises en compte par rapport à cela. **Ch. Jaccoud** répond que pour l'instant nous nous sommes intéressés aux volumes des bâtiments et donne la parole à l'architecte pour être plus précis. **M. Achille Deillon** ajoute qu'il est surtout important, si le

souhait est d'avoir un bâtiment en bois, de la définir avant la mise au concours, car les contraintes sont différentes. Le bois peut être concurrentiel par rapport à des matériaux "standards".

Mme M. Gianella demande de combien serait la plus-value éventuelle pour une variante bois? et quel serait l'impact financier lié à cet investissement.

M. A. Deillon répond que si le bois est mis dès le départ pour le concours, il peut tout à fait être concurrentiel. Le grand avantage du bois est la rapidité d'exécution, car les bâtiments se montent plus rapidement.

Pour les finances, **Ch. Jaccoud** explique que la planification financière est demandée depuis des années par le législatif. Le Conseil communal s'est réuni dernièrement pour l'établir et cette planification sera très certainement présentée lors de la séance du budget. **M. Le Syndic** complète en indiquant qu'aujourd'hui nous n'avons pas beaucoup de solution sur le financement car l'enseignement est entièrement financé par l'impôt. Le seul levier pour financer l'école, c'est la contribution immobilière et l'impôt des personnes physiques et morales. Dans le cadre de la fusion, les projections étaient très favorables avec un indice à 77% et une contribution immobilière à 1.5%. Il rappelle que le maximum pour la contribution immobilière est de 3 % et pour les impôts 100%. Dans un premier temps, nous allons devoir stabiliser l'état actuel des comptes communaux, avec une première augmentation fiscale. Dans un second temps, il sera nécessaire d'évaluer l'impact de cette augmentation fiscale par rapport à l'arrivée du bâtiment scolaire. Pour cela, il est utile d'avoir encore plus de précisions sur le plan de financement global dudit bâtiment. Le bâtiment scolaire centralisé nous impose de prendre certaines options par rapport au patrimoine construit de la Commune. Certains bâtiments n'auront plus d'utilité scolaire, il s'agit donc d'en faire une source de financement pour la nouvelle école et non pas d'en créer un musée du souvenir scolaire. Il faut aller de l'avant, nous avons besoin d'une nouvelle école et il faut la financer, nous devons donc nous séparer de certains bâtiments. Tout d'abord, il est logique de revoir la quote d'impôts, mais un chiffre précis ne peut pas être articulé aujourd'hui.

M. F. de Andrea rappelle à l'exécutif qu'il est nécessaire de chiffrer le fonds de rénovation, l'exploitation, en plus du bâtiment en lui-même et prendre en compte la règle cantonale 3% minimum sur l'amortissement. Il rappelle aussi qu'un point d'impôt supplémentaire représente CHF 70'000.-- supplémentaire.

M. E. Monney, demande s'il est obligatoire de mettre au concours pour toucher la subvention. **M. Achille Deillon** explique que le Grand Conseil a voté dernièrement une loi indiquant que jusqu'à 10 millions le concours n'est pas nécessaire, sous réserve d'avoir l'approbation de la commission des constructions scolaires. Il y a plusieurs procédures possibles comme le concours d'architecture, le mandat d'étude parallèle, le mandat en entreprise totale, etc.. ce choix reste encore ouvert avec le CoPil. Dans tous les cas, il s'agira de trouver le meilleur processus pour nous.

M. le Syndic ajoute encore que le Conseil communal a pris la main sur le projet, mais cela ne signifie pas que les personnes qui ont travaillé avant sur le projet n'étaient pas compétentes. Il était toutefois logique que le Conseil communal, dans l'environnement organisationnel actuel, doit plus s'engager pour le projet scolaire car cela devient, contrairement au CIS qui était une entente intercommunale, un projet communal d'importance stratégique. Il est donc normal que dans le cadre du comité de pilotage, le Conseil communal s'engage et soit davantage présent.

Ensuite, **M. le Syndic** rappelle que nous devons tenir compte d'un facteur défavorisant, qui s'apparente assez clairement à une énorme inégalité de traitement dans le canton, qui date de la modification de la loi scolaire où les communes se sont vues attribuer les frais des transports scolaires à leur unique charge. Durant l'étude de fusion, nous avons utilisé comme point de comparaison, une commune du Sud du Canton qui a une population similaire à Rue et nous avons mesuré les effectifs de l'administration, du service technique, etc.. Dans cette commune, dans les comptes 2023, les frais de transports scolaires se montent à CHF 522.--. A Rue, le même compte est à CHF 435'000.--. Avec ce montant, nous pourrions payer les huit premiers millions du bâtiment scolaire. Pour les communes rurales, la tâche est donc ardue. Nous pouvons alors mettre en exergue ce qui est indiscutablement une inégalité de traitement. **M. le Syndic** ajoute qu'au niveau de la péréquation financière, cette même commune reçoit CHF 636'000.-- et Rue CHF 645'000.--. Cette inégalité, au niveau des transports scolaires, est extrême et nous pénalise fortement. Dans la réflexion du nouveau bâtiment scolaire, se pose aussi la question des transports "pouvons-nous réduire de manière significative le coût des transports?".

M. Ch. Jaccoud complète qu'au niveau des transports scolaires, nous n'allons pas faire une économie totale, mais en réunissant toutes les activités sur le même site, cela permettrait une économie de env. 900 trajets. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les enfants devront toujours être transportés sur le site scolaire. **M. le Vice-Président** demande quel est le nombre de transports global sur l'année. **M. Ch. Jaccoud** répond qu'il est difficile de dire le nombre exact sur l'année car il y a les tournées "standards", les transports spéciaux, etc..

Au niveau démographique, **M. le Vice-Président** demande d'où vient l'augmentation des enfants (nouveaux habitants, roulement lié à des ventes immobilières...). **M. Ch. Jaccoud** n'a pas la réponse précise, mais il n'y a plus de zone à bâtir qui vont être ouverte. Par contre, il y a une grande possibilité de densification dans la Commune. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à voir des bâtiments où il y avait jusqu'à maintenant une habitation, se transformer pour en accueillir 12. Il y a bien entendu des nouveaux habitants qui arrivent aussi. **M. le Vice-Président** ajoute que s'il y a beaucoup de vente de terrains/maisons, cela va être intéressant pour la Commune avec l'impôt à récupérer sur les transactions.

M. Le Vice-Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions. Ceci n'étant pas le cas, il remercie **M. Ch. Jaccoud** et **Mme S. Curty** pour la présentation établie. **M. Le Vice-Président** ajoute que le législatif aura certainement plus de détails sur les chiffres et l'incidence dans les comptes par rapport à ce projet.

 Présentation au CG_COPIIL Bâtiment scolaire_09'25_V courte_20250908.pptx

5 Divers

M. Le Vice-Président ouvre les divers et donne la parole à l'assemblée.

M. S. Chevalley remonte une demande de citoyens concernant les portes d'entrées/ralentisseurs de Promasens. **M. le Syndic** indique les deux portes d'entrées telles que proposées au Service des Ponts et Chaussées (SPC), ont été refusées. Ils estiment que la situation ne répond pas aux exigences nécessaires pour investir dans des portails d'entrée. Le seul aménagement qui va être réalisé prochainement est un passage piéton sur la route d'Oron, à la hauteur de l'impasse du parking des lotos. **M. le Syndic** rappelle que le SPC est compétent car il s'agit d'une route cantonale. Il rappelle que la Commune propose et le Canton dispose.

6 Clôture de séance

L'assemblée ne demandant plus la parole, **M. Le Vice-Président** remercie toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de cette séance, le Conseil communal, l'administration, les employés communaux. La prochaine séance aura lieu le mercredi 8 octobre 2025 dans cette même salle.

M. Le Syndic au nom du Conseil communal remercie les personnes présentes ce soir. Il remercie le public qui est venu écouter et voir cette présentation. Il rappelle que toutes les questions sont les bienvenues par courrier, courriel ou téléphone à l'administration qui transmettra à qui de droit. Il est nécessaire de se rapprocher du concept final, afin d'avancer avec le reste. **M. Le Syndic** invite chacun au verre de l'amitié servi dans le hall et souhaite une bonne soirée à tous.

Pour terminer, **M. le Vice-Président** remercie le Conseil communal pour le travail effectué en amont de la séance. Il remercie ses collègues du législatif ainsi que le public de s'être déplacé pour les débats et clôt la séance à 20h54.



Franco De Andrea

Vice-Président/Conseiller général



Karine Charrière

Secrétaire du Conseil général



COPIIL Bâtiment scolaire

Etat d'avancement

Présentation aux membres du Conseil général de Rue
8 septembre 2025



Etat des lieux

Le cercle scolaire de Rue regroupe les enfants de 4 à 12 ans provenant de toutes les localités de la commune. Ce sont **244 élèves** (état : juin 25) qui sont répartis en 12 classes :

- 3 classes 1-2H à Chapelle
- 6 classes 3-6H à Rue
- 3 classes 7-8H à Promasens

Les classes ACT/ACM se trouvent à Rue, la salle de gymnastique à Promasens.

Un service de transport scolaire permet aux enfants de se déplacer entre l'école et leur lieu d'habitation, respectivement l'Accueil extrascolaire.



Plus qu'un projet d'école !

En plus de la vie scolaire, la commune a le devoir d'assurer une prise en charge et un encadrement des enfants de qualité.

La commune a le devoir de proposer des solutions de garde aux parents dès le plus jeune âge de leurs enfants - avant, pendant et après les heures de classes - afin que chacune et chacun puisse se projeter dans l'apprentissage de la vie, et s'adapter aux exigences du quotidien.

Le projet nous permet de nous projeter dans les années à venir en changeant quelque peu nos habitudes, et surtout d'améliorer et de sécuriser la prise en charge des enfants de notre commune.



Pourquoi un nouveau bâtiment scolaire ?

- Vétusté des bâtiments scolaires actuels
- Exiguïté des locaux (salles de classe, vestiaires, escaliers, ...)
- Défense incendie pas optimale
- Manque de locaux pour couvrir les besoins actuels des services auxiliaires scolaires
- Infrastructures inadaptées (accès, ascenseur, WC, ...) pour élèves en chaise roulante, en béquilles, ...
- Multi-sites engendrant des complications organisationnelles et des coûts non négligeables
- Nécessité de regrouper les classes pour correspondre aux méthodes actuelles d'enseignement
- Besoin d'une deuxième salle de gym ou salle de rythmique pour offrir aux élèves le nombre correct de leçons de sport
- Augmentation constante des demandes en accueil extrascolaire, alors que les locaux actuels ne permettent plus d'extension
- Le développement démographique de notre région, bien que modéré, demande d'anticiper le besoin futur en salles de classes supplémentaires



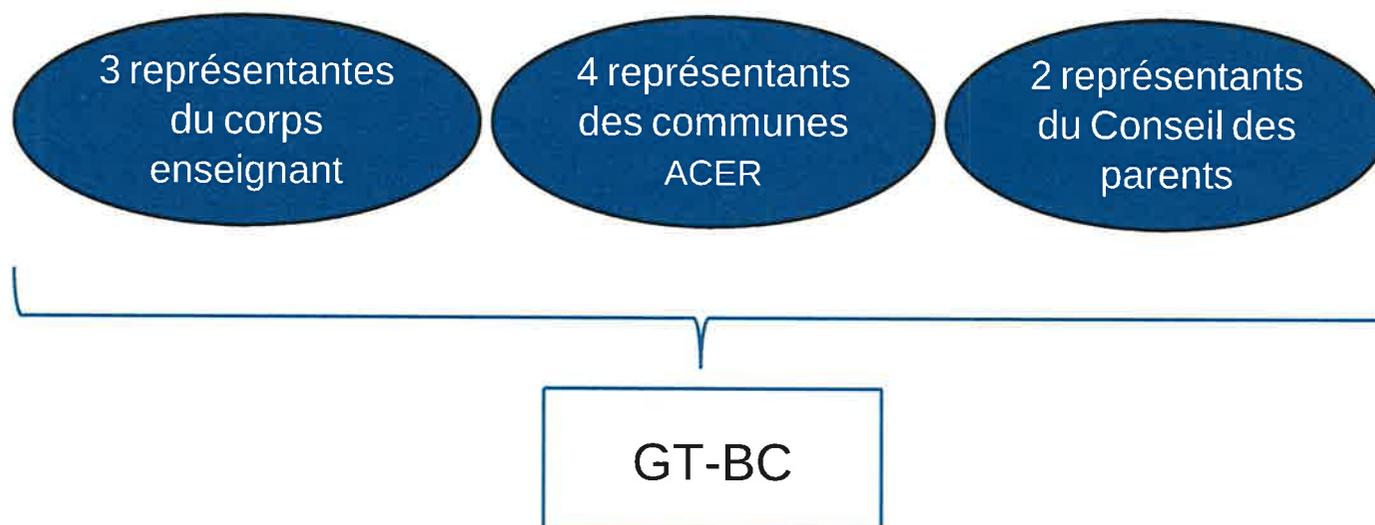
Prémices des réflexions

- Automne 2019 : Visite des écoles de Villorsonnens et Ursy par le Comité intercommunal scolaire (CIS)
- Janvier 2020 : Le CIS demande l'accord des communes pour la création d'un groupe de travail
- Février 2020 : Validation des communes pour la mise en place du groupe de travail



Constitution du premier groupe de travail

Juin 2020 :
le Comité intercommunal scolaire (CIS)
constitue le groupe de travail et
se rencontre pour la 1^{ère} fois



Chef de groupe :
Christophe Jaccoud

Communes :
Christine Gremaud
Colette Pache
Alain Chollet

Corps enseignant :
Françoise Grandjean
Dorothea Sullivan
Elodie Vaucher

Conseil des parents :
Vanessa Chevalley
Pierre-Alain Deillon

Bureau d'Architecte :
Achille Deillon
Alexandre Delley

Secrétariat :
Karine Charrière



Etapes réalisées



- ✓ Etablir une étude de faisabilité du projet
- ✓ Mise au concours sur invitation du mandat d'architecte / étude de faisabilité
- ✓ Etude démographique (Archam)
- ✓ Identification des besoins
- ✓ Emplacement et impact sur le territoire
- ✓ Etude de faisabilité (Deillon-Delley)
- ✓ Etude de site pour l'école intercommunale (Archam)
- ✓ Présentation de l'avant-projet au Canton (Sbat – M. Charles Ducrot)



Etude démographique

(Archam & Partenaires SA à Fribourg, octobre 2021)

- La valeur enregistrée entre 2014 et 2021 selon la statistique des effectifs ACER est de + 3.6 élèves par année.
- L'établissement devrait accueillir environ 35 à 50 élèves supplémentaires à moyen terme, donc passer d'environ 240 élèves en 2021 à **environ 275-290 en 2035**.
- Au vu de cela, il semble cohérent d'estimer que l'évolution à plus long terme pourrait se situer entre la stagnation et la fourchette inférieure de la croissance prévue à moyen terme, soit entre 0 et 35 élèves supplémentaires de 2035 à 2050. Ceci reste à prendre avec les plus grandes réserves.

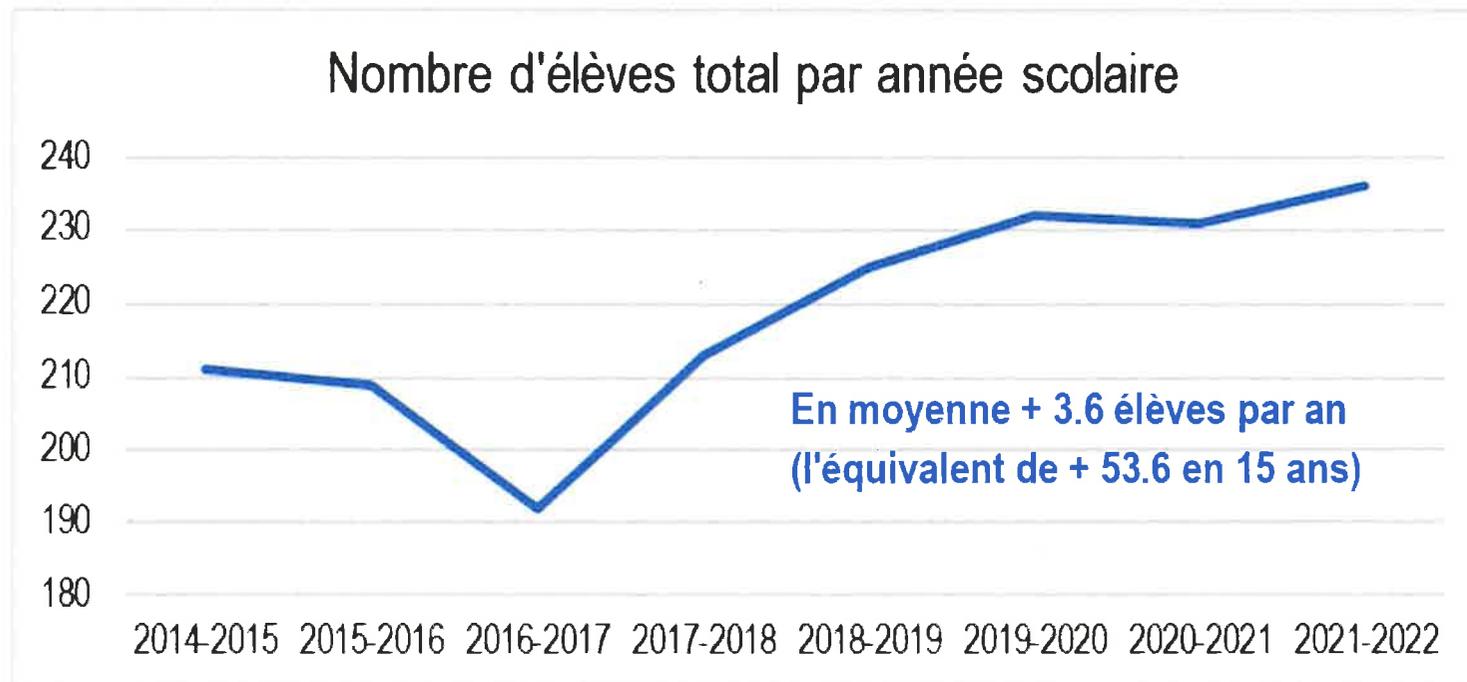


Effectif au 30.06.25 : 244 élèves



Etude démographique

(Archam & Partenaires SA à Fribourg, octobre 2021)





Evolution du nombre de classes

(selon les effectifs au 15 mai)

Année scolaire	Nombre de classes
14-15	11
15-16	11
16-17	10
17-18	11
18-19	12
19-20	11
20-21	13 (4 enfantines et 9 primaires)
21-22	12
22-23	13 (3 enfantines et 10 primaires)
23-24	12
24-25	12
25-26	12 (3 enfantines et 9 primaires)

Le programme prévoit **14 classes** :
4 enfantines et 10 primaires



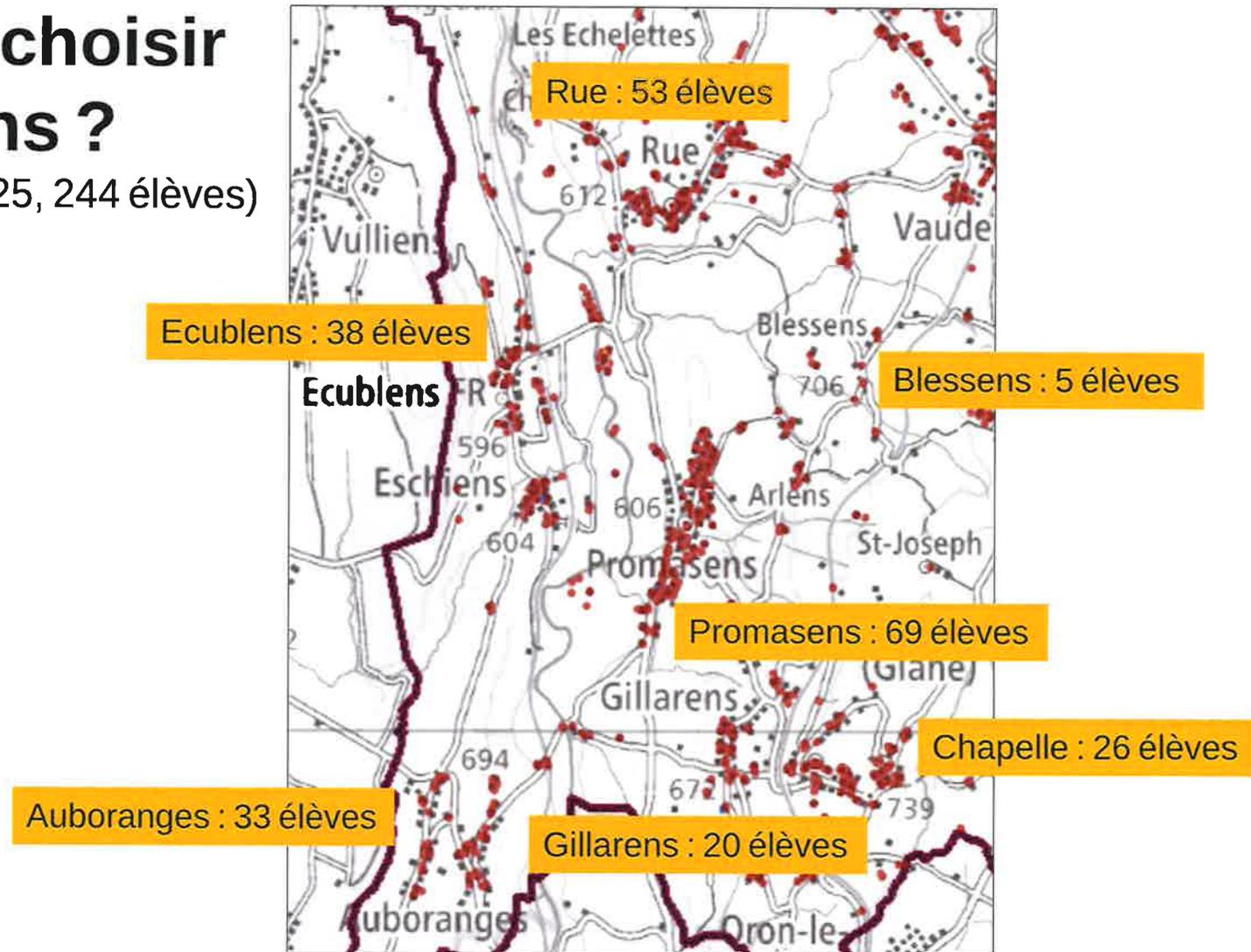
Besoins de départ

- 4 classes enfantines
- 10 classes primaires
- Salles annexes (salles ACT/ACM, salles d'appui, salle de logopédie, bureau du travailleur social, salle des maîtres, bureau direction d'établissement, bureau secrétariat scolaire, aula, cuisine, sanitaires élèves, sanitaire enseignants, etc.)
- Salle complémentaire pour la gymnastique



Pourquoi choisir Promasens ?

(effectifs : avril 2025, 244 élèves)





Sites envisagés





Synthèse du site 1

- Difficulté de réalisation car aucune extension de terrain possible
- Environnement restreint de l'espace récréé/jeux pour 250 enfants
- Manque d'espace et étouffement du centre du village
- Problématique pour ajouter la 2^e salle de gym nécessaire
- Problématique pour la circulation/sécurité des transports scolaires
- Disparition du parking utilisé également pour l'église, la salle polyvalente, sociétés locales, entraînements, ...
- Risque élevé d'oppositions
- Hauteur constructible et existence d'un ruisseau





Synthèse des sites 2 et 3

- Modification de zone, terrain agricole en terrain à bâtir
- Terrain site 2, non disponible, propriétaire défavorable à la vente
- Site 3, surface d'assolement
- Site 3, risque de danger naturel





Synthèse du site 4

- Changement de zone du terrain réalisable:
13'500 m² en ZIG + 4'500 m² en zone agricole = 18'000 m²
- Liberté d'aménagement
- Multiples possibilités d'extension
- Possibilité d'y inclure la 2^e salle de gym
- Bonne accessibilité pour trafic scolaire





Etude des sites par l'urbaniste

Le bureau d'urbanisme a rendu son rapport en étudiant :

- les aspects techniques et fonctionnels
 - flexibilité d'aménagement
 - accessibilité piétonne, bus scolaire et dépose-minute
- l'aménagement du territoire
 - urbanisation compacte
 - contrainte territoriale
- les autres contraintes particulières
- la procédure
 - PAL
 - risque d'oppositions

Pondération des intérêts

Présentation au CG COPIL B liment scolaire_09'25_V courte_20250908.pptx - 4 Présentation de l'avancement du projet du futur b liment scolaire communal

3



	Technique / fonctionnel			Aménagement du territoire		Autres contraintes	Procédure	Bilan	
	Flexibilité d'aménagement	Accessibilité piétonne	Accessibilité bus scolaire et dépose-minute	Urbanisation compacte	Contraintes territoriales	Contraintes particulières	Procédure PAL		Procédure construction : risque de forte opposition
	Pondération : x 2	x 1	x 1	x 3	x 1	x 1	x 2	x 1	
1	<p>+</p> <p>4'000 m² avec démolition aile sud</p> <p>Possible mais très contraint :</p> <p>>> faible flexibilité, coûts de construction plus élevés, év. démolition 3 salles de classe et 58 places de parc, espaces extérieurs exigus</p> <p>>> extension future pas possible</p> <p>Topographie partiellement accidentée</p>	<p>+++</p> <p>25% des élèves habitent à moins de 500 m</p> <p>Salle sport existante sur le site</p>	<p>+</p> <p>Charge trafic au centre</p> <p>Dépose-minute compliqué</p>	<p>+++</p> <p>Surfaces déjà urbanisées</p> <p>Vitalisation du centre-village, dynamiques de proximité.</p>	<p>++</p> <p>Nécessité harmoniser au centre protégé</p> <p>Danger crues degré faible</p>	<p>++</p> <p>Ev. pas possible de maintenir surface stationnement temporaire pour manifestations</p>	<p>++</p> <p>Déjà en zone IG</p> <p>Nécessité insérer périmètre constructible au PAZ</p> <p>>> 1-2 ans, peu de risque de refus</p>	<p>+</p> <p>Risque élevé</p>	<p>++</p> <p>24 + pondérés</p>
2	<p>++</p> <p>9'000 m²</p> <p>Grande liberté d'aménagement y.c. extension future</p> <p>Pente modérée</p>	<p>++</p> <p>14% des élèves habitent à moins de 500 m</p> <p>300 m salle de sport</p>	<p>++</p> <p>Charge peu trafic au centre</p> <p>Dépose-minute simple</p>	<p>++</p> <p>Urbanisation supplémentaire, dans une brèche du tissu construit</p> <p>Relativement centré</p>	<p>++</p> <p>Légères contraintes patrimoine bâti</p>	<p>+</p> <p>Terrain non disponible (propriétaire défavorable à construction)</p>	<p>++</p> <p>Zone AGR à mettre en zone à bâtir</p> <p>Nécessité négociations propriétaire, voire expropriation</p> <p>>> 2 ans ou plus, incertain</p>	<p>++</p> <p>Risque modéré</p>	<p>++</p> <p>23 + pondérés</p>
3	<p>++</p> <p>9'000 m²</p> <p>Grande liberté d'aménagement y.c. extension future</p> <p>Pente faible</p>	<p>+</p> <p>4% des élèves habitent à moins de 500 m</p> <p>600 m salle de sport</p>	<p>++</p> <p>Charge peu trafic au centre</p> <p>Dépose-minute simple</p>	<p>++</p> <p>Urbanisation supplémentaire, dans une brèche du tissu construit</p> <p>Assez décentré</p>	<p>+</p> <p>Danger naturel moyen, surface d'assolement</p>	<p>+++</p> <p>Aucune</p>	<p>+</p> <p>Zone AGR à mettre en zone à bâtir</p> <p>>> 2 ans ou plus, très incertain</p>	<p>++</p> <p>Risque modéré</p>	<p>+</p> <p>21 + pondérés</p>
4	<p>+++</p> <p>14'000 m²</p> <p>Grande liberté d'aménagement y.c. extension future (salle sport simple ou double, salles classe)</p> <p>Terrain plat</p>	<p>+</p> <p>3% des élèves habitent à moins de 500 m</p> <p>800 m salle de sport</p>	<p>+++</p> <p>Ne charge pas trafic au centre</p> <p>Dépose-minute simple</p>	<p>+</p> <p>Urbanisation supplémentaire en étalement vers l'extérieur, très décentré</p>	<p>+++</p> <p>Bande 11 m côté route inconstructible ruisseau</p>	<p>+++</p> <p>Aucune</p>	<p>+++</p> <p>Procédure pour zone IG prochainement finalisée</p>	<p>+++</p> <p>Risque plus faible</p>	<p>+++</p> <p>28 + pondérés</p>

18



Etales réalisées

2022

- ✓ Révision du plan d'aménagement local de la commune de Rue
- ✓ Emplacement du **site 4 retenu**, avec changement d'affectation en zone d'intérêt général (ZIG) validé en été 2022
- ✓ Condition : mise en place d'une voie verte pour relier le centre du village (obligation du canton, liée au changement de zone)
- ✓ La commune de Rue demande une nouvelle gouvernance du projet et propose de discuter une nouvelle clé de répartition



Gouvernance 2023-2024

Pouvoir décisionnel

Exécutifs des 4 communes ACER

Comité de pilotage

- **Loris Bossi** (conseil communal, Rue)
- Alain Chollet (conseil communal, Rue)
- Patrick Périsset (conseil communal, Rue)
- Pierre-Alain Deillon (conseil général, Rue)
- Christophe Jaccoud (conseil communal, Auboranges)
- Christine Gremaud (conseil communal, Chapelle)
- Nadia Savary (administratrice, Ecublens)

Secrétariat : Sandra Curty

Groupe de travail « Bâtiments »

- **Christophe Jaccoud**
 - Patrick Périsset
 - Pierre-Alain Deillon
 - François Genoud
 - Roland Cettou
 - Achille Deillon, architecte
 - Françoise Grandjean
 - Elodie Vaucher
 - Vanessa Chevalley
 - Marielle Fernandez Ramos
- Secrétariat : Karine Charrière*

Groupe de travail « Transports »

- **Alain Chollet**
- Loris Bossi
- Benedikt Wüthrich
- Marcel Haller
- Nadia Savary
- Maïté Gay (*membre + secrétariat*)



Etapes réalisées

2023

- ✓ Visite des bâtiments actuels
- ✓ Réflexion sur la transformation et l'utilisation future des bâtiments existants : Auboranges, Chapelle, Ecublens, Promasens (école, salle de gym, AES), Rue (école, école ménagère)
- ✓ Rencontre organisée avec la Paroisse de Promasens, puis confirmation écrite de la disponibilité du terrain
- ✓ Oui à la fusion communale



Etapes réalisées

2024

- ✓ Réalisation de l'étude géotechnique du terrain (géotechnique, géologie, hydrogéologie, sites pollués et dangers naturels) par Aba-Geol SA à Fribourg
- ✓ Réalisation de l'étude d'équipement du terrain (EC/EU, adduction, électricité, communication) par MGI Ingénieurs à Châtel-St-Denis
- ✓ Réalisation de l'étude de mobilité par Transitec à Lausanne
- ✓ Actualisation du programme
- ✓ Chiffrage des variantes
- ✓ Début des négociations pour l'achat du terrain avec le propriétaire, qui est le Bénéfice curial de la Paroisse de Promasens



Etude de mobilité

Synthèse

Stationnement pour les voitures

- **23 places**, dont :
 - 18 places pour les collaborateurs;
 - 4 places pour les visiteurs;
 - 1 place pour les PMR.



Stationnement pour les deux-roues motorisés

- 3 places.



Stationnement pour les vélos

- 92 places dans un premier temps :
 - 8 places enseignants/ employés;
 - 82 places pour les élèves (et visiteurs)
 - Dont 2 places spéciales;
- Etant donné qu'il s'agit d'une école, **il est recommandé d'installer le nombre de places de stationnement vélo total.**



Génération de trafic du projet :

- Trafic journalier moyen (TJM): **~330 véhicules**
- Trafic moyen jours ouvrés (TJOM): **440 véhicules**
- A l'heure de **pointe du matin** (HPM): **~125 véhicules** (entrée et sortie)
- A l'heure de **pointe du soir** (HPS) : **~125 véhicules** (entrée et sortie)
- **L'impact du projet est très limité en valeur absolue, il est de 15% au maximum sur la RC.**

Affectation du trafic :

- La majorité du trafic lié au projet va se reporter au nord de la route d'Oron (~65%), puis sur la route du Moulin (22%) et au sud de la route d'Oron (13%).

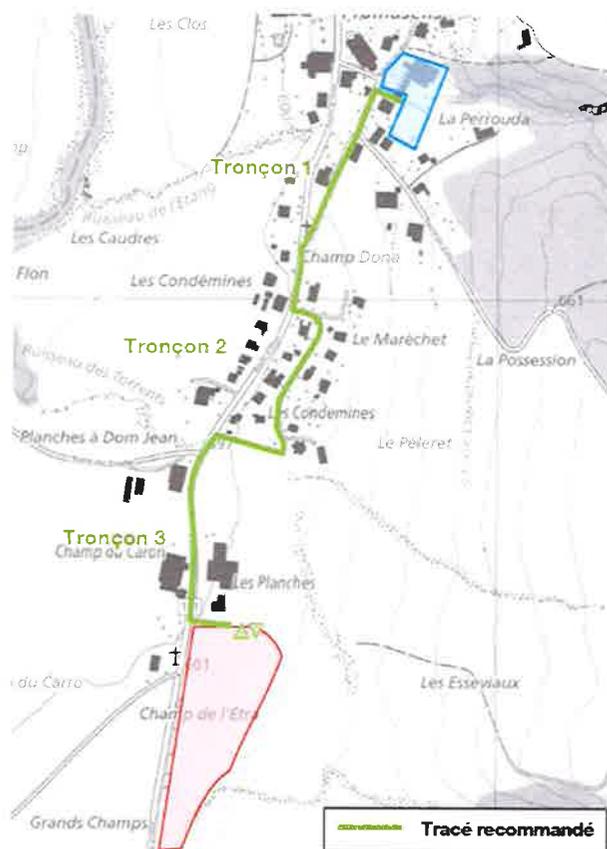
Principes d'accès:

- **Séparer les flux de trafic** liés à la dépose-minute des parents, des bus scolaires et au parking.
- Séparer les flux d'entrée et les flux de sortie des véhicules en créant 2 accès, cela permet de gérer le trafic au sein du site scolaire de manière plus sécurisée.



Etude de mobilité

Itinéraire de mobilité douce recommandé



Justificatifs

Tronçon 1:

- Peu d'aménagement à prévoir (seulement améliorer sortie route de Gillarens et tronçon route d'Oron)
- Circulation très faible sur route de Gillarens → sécurité des mobilités douces
- **Elargissement ponctuel sur parcelle privée → négociations à envisager**

Tronçon 2:

- Peu d'aménagement à prévoir (améliorer raccordement au tronçon 1 (+ jalonnement))
- Circulation très faible sur impasse de Champ Dona → sécurité des mobilités douces
- **Passage sur parcelle privée → négociations à envisager**

Tronçon 3:

- En cohérence avec l'itinéraire cyclable utilitaire cantonal de hiérarchie 1
- Tracé lisible et linéaire
- Minimisation de l'impact sur parcelle privée et SDA
- **Elargissement ponctuel sur parcelle privée → négociations à envisager**

- Le tracé recommandé ci-contre a été pensé **pour les scolaires en particulier**. Ainsi, il reflète la **pesée d'intérêt** entre les éléments suivants : sécurité pour les usagers, contraintes de mise en œuvre, cohérence et attractivité globale du tracé.
- Le tronçon 2 représente un léger détour pour les usagers, il sera **toujours possible de continuer le long de la route d'Oron** (sans aménagement pour les cycles).
- A noter qu'un tracé sur le côté ouest de la route d'Oron semble inopportun en raison de l'origine et de la destination des flux liés à l'école (côté est).



Programme actualisé

(Etat : mai 2024)

- 14 salles de classes
- 9 salles ACT/ACM, appui et logopédie
- 1 salle des maîtres
- 1 cuisine pour l'enseignement
- 3 bureaux et 1 salle de conférence
- L'ensemble des locaux communs, techniques et sanitaires
- 1 aula/réfectoire
- Aménagements extérieurs

Options encore à définir

- Salles de sport, halle double
- Accueil extrascolaire (AES)



Estimation des coûts

(Source : Architectes Deillon-Delley, état octobre 2024)

Coût de la construction :

Entre CHF 15 et 20 millions, selon les variantes avec AES
et salle de sport

(hors coût de l'achat du terrain, bassin de rétention et voie verte)

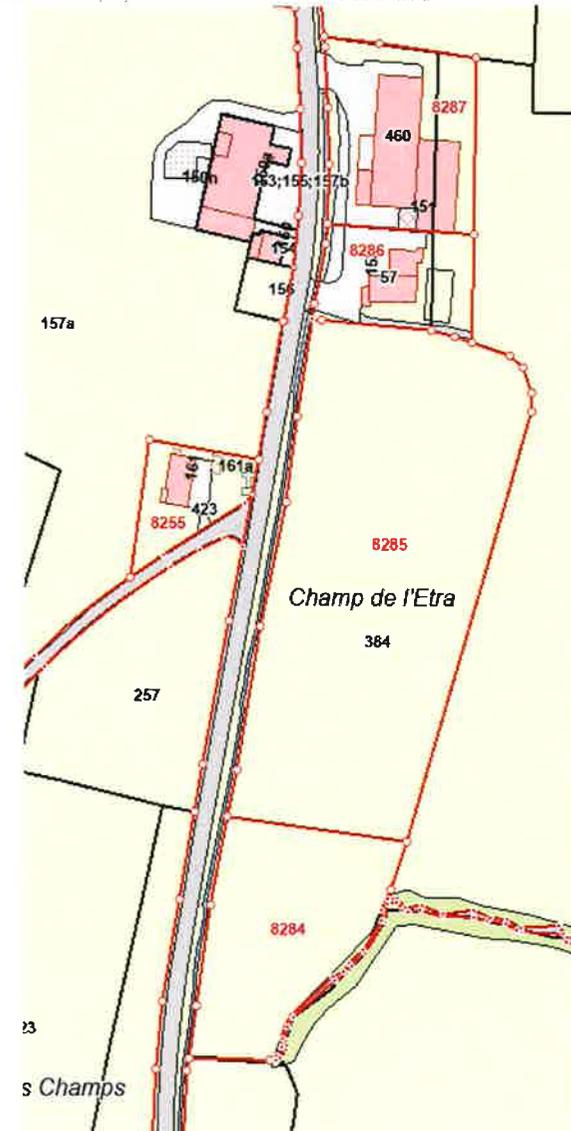


Propriété foncière projetée

Propriété du Bénéfice curial de la Paroisse de Promasens

Art. 8285, surface 13'501m² en zone d'intérêt général (ZIG)
La commune de Rue a entrepris les démarches nécessaires à la modification de zone pour permettre la construction d'un complexe scolaire et de surcroît préserver le terrain en zone.
Le changement de zone est validé en 2022 sous condition de réaliser une voie verte entre le centre village et le nouveau site scolaire.
Le but de la commune est d'acquérir ce terrain et d'en fixer le prix pour poursuivre l'étude du projet.

Art. 8284, surface 4'500m² en zone agricole (ZA)
Le solde de la parcelle reste en zone agricole.
La commune devra faire une demande à l'autorité foncière pour pouvoir acquérir ce terrain en ZA en démontrant la nécessité d'utiliser ce terrain pour la réalisation d'une place de sport ou des places de parc.
Cette démarche pourra être entreprise uniquement lorsque l'on connaîtra le projet du complexe scolaire.
La commune désire faire une vente à terme avec condition pour ce terrain.





Acquisition du terrain

En discussion avec le Bénéfice curial

2 variantes :

- Achat du terrain, prix à définir
- Droit distinct et permanent de superficie (DDP)



Gouvernance dès mai 2025

Conseil communal Porteur du projet

COPIL Bâtiment scolaire

- **Christophe Jaccoud**, conseiller communal, dicastère des écoles (présidence)
- Joseph Aeby, syndic
- Loris Bossi, conseiller communal, dicastère des bâtiments communaux
- Jean-Louis Dubler, membre de la Commission financière
- Gérald Borcard, membre de la Commission aménagement du territoire
- Dimitri Burnier, membre de la Commission énergie et durabilité
- Daniel Crausaz, Groupe AViCa
- Pierre-Alain Deillon, Groupe Entente
- Damien Menoud, Groupe Horizon Jeunes

Secrétariat : Sandra Curty

Représentants métiers

Architecte	Urbanistes	Spécialiste de la mobilité
Directrice d'établissement scolaire		Personnel enseignant
Représentants des parents	Responsable AES	Enfants
		...



Définition des rôles

- **Le Conseil communal** détermine les objectifs du projet compris dans un mandat de projet tenant compte des besoins des écoles selon les critères financiers, urbanistiques, économiques et viabilité à long terme.
- **Le COPIL Bâtiment scolaire** élabore un projet avec ses variantes et endosse la responsabilité de l'avancement du projet.
- **Les représentants métiers** réalisent de manière ponctuelle les mandats confiés par le COPIL et participent au COPIL sur demande.



Principes de décision

- Le projet reste sous la responsabilité du Conseil communal.
- Le Conseil communal choisit un des projets proposés par le COPIL répondant aux critères définis.
- Le Conseil général approuve ou non le projet retenu par le Conseil communal et vote le crédit brut de construction.
- Un référendum facultatif est possible pour toutes dépenses supérieures à CHF 1 million, selon le règlement sur les finances de la Commune de Rue.



Position du COPIL Bâtiment scolaire

- Dans sa séance du 7 juillet 2025, le COPIL Bâtiment scolaire s'est positionné sur deux points qu'il proposera au Conseil communal :
 - ✓ Sommes-nous d'accord que le programme défini convient ?
OUI
 - ✓ Sommes-nous d'accord que le programme ne peut pas être implanté sur le site 1 de Promasens ? OUI



Idées/pistes d'utilisation future des bâtiments actuels

Auboranges, école



Chapelle, école





Idées/pistes d'utilisation future des bâtiments actuels

Rue, école



Rue, salles d'activités créatrices (au-dessus du salon de coiffure)





Idées/pistes d'utilisation future des bâtiments actuels

Promasens, Accueil extrascolaire





Idées/pistes d'utilisation future des bâtiments actuels

Promasens



- locaux pour utilité publique telle qu'école maternelle, éventuelle future crèche, extension des locaux communaux, senior+, local de jeunesse, ...
- ou location afin de rentabiliser les espaces
- ou éventuel réaménagement pour installation (provisoire) de l'Accueil extrascolaire

Avantage à prendre en compte : bénéficiaire du parking et du centre village pour les lotos chaque 2 semaines, enterrements, fêtes régionales et divers événements locaux.



Prochaines étapes



- Finalisation de l'achat du terrain (achat ? DDP ?)
- Accord sur la/les variante(s) à proposer
- Concours d'architecte ou Mandat d'étude parallèle (MEP)
- Confirmation du budget / demande crédit de construction
- Appel d'offres
- Mise à l'enquête / Démarrage du chantier
- Construction



Calendrier à court terme

- 08.09.2025 : présentation au Conseil général de l'historique du projet et de l'ensemble des réflexions
- 13.10.2025 : rapport intermédiaire au Conseil communal (forme écrite pas obligatoire)
- 10.12.2025 : rapport final au Conseil communal (forme écrite)
- 15.12.2025 : proposition au Conseil général d'acquisition de terrain et avant-projet au budget 2026



Questions / Réponses



Merci de votre attention !